



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE VEVEY DU 13 MAI 2022

PROCES-VERBAL

Trois-cent-trente-et-un membres sont présents.

Plus de cent personnes se sont formellement excusées, dont les Conseillère, Conseillers et Conseillers honoraires Janine Huber, Daniel Dufaux, Olivier Viret, Philippe Emery et Jean Francey.

1. Accueil par M. l'Abbé-Président

M. l'Abbé-Président François Margot souhaite une très cordiale bienvenue aux nombreux membres qui ont fait le déplacement à la Salle del Castillo de Vevey. Ce lieu a déjà permis d'accueillir des événements marquants de l'histoire récente de la Confrérie des Vignerons, notamment l'annonce de l'inscription de la Fête des Vignerons sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2016 ou celle de la fixation de la date de la Fête des Vignerons 2019.

Il salue en particulier la présence de M. l'Abbé-Président honoraire André Châtelain.

En préambule, l'Abbé-Président rappelle que, selon les statuts, une AG peut être convoquée en séance extraordinaire par le Conseil. La convocation doit être adressée par avis écrit aux membres de la Confrérie des Vignerons quinze jours à l'avance, délai qui, en l'occurrence, a été largement respecté. Aucune contestation quant au mode de convocation n'ayant été soulevée, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Les votes interviendront à main levée.

L'Abbé-Président propose de désigner comme scrutatrice et scrutateur Mme Sabine Chapuisat et M. Olivier Commend. Tous deux sont confirmés dans leur rôle par acclamation de l'assemblée. L'ordre du jour tel que proposé ne suscite aucune discussion. Il est accepté à l'unanimité.

Voilà plus de deux ans que le Conseil de la Confrérie des Vignerons aurait voulu réunir ses membres en assemblée. La situation sanitaire en a décidé autrement. Seuls les contacts à distance et des consultations par voie de correspondance ont été possibles durant cette période. C'est dire combien le Conseil est heureux de revoir enfin les membres réunis, côte à côte, en assemblée.

La culture de la rencontre – toutes générations confondues –, du partage, de la mise en commun des forces visant un but commun sont des valeurs essentielles, parfaitement incarnées par la Confrérie des Vignerons. Il suffit de penser à toutes les Fête des Vignerons qui, dès les premières éditions et au-delà des aléas que certaines d'entre elles ont pu connaître à leur dépens, ont fourni le ciment qui a permis aux Consœurs et aux Confrères de se projeter dans l'avenir pour réussir à redonner vie, à chaque fois, à une tradition séculaire. C'est là un levier puissant que beaucoup ont vécu en participant à la Fête des Vignerons 2019. Cette Fête a marqué les esprits et les cœurs. Art vivant entre tous, le spectacle de l'été 2019 a suscité des éloges unanimes et sa mémoire émeut encore chacun d'entre ceux qui en ont été les acteurs enjoués et tous ceux qui, avec joie et enthousiasme,



ont assisté aux représentations. François Margot tient à remercier chacune et chacun de ce bel engagement.

Face au spectacle désormais terminé, au rideau tombé, il reste le souvenir qui nourrit la mémoire. L'histoire de la Confrérie est, désormais, faite de cette page qui se tourne et de cette autre qui attend d'être écrite. Ainsi, à l'occasion de l'AG générale biennale du 30.11.2021, les membres de la Confrérie ont pris acte du passé. Toutes obligations assumées, exercice clôturé, il convient de passer au chapitre suivant du grand livre de l'histoire de la Confrérie des Vignerons.

La présente AG extraordinaire a pour but de permettre de dresser un point de situation et de construire, avec tous ses membres, le futur de la Société.

Avant de donner toutes informations utiles à ce sujet, l'Abbé-Président tient d'abord à rendre hommage aux défunts, à ceux qui rentrent dans le rang et celles et ceux qui rejoignent ce soir la Confrérie des Vignerons pour la première fois.

Ainsi, François Margot rend tout d'abord hommage au Conseiller Denis Fauquex, décédé le 21 septembre 2020 à l'âge de 53 ans. Malgré les assauts de la maladie, Denis Fauquex a encore pu participer très activement à la Fête. Il y a porté avec force et fierté la bannière des Cent Suisses.

Il évoque ensuite la mémoire du Conseiller honoraire Jean-Louis Simon, mort le 27 janvier 2021 à 91 ans. J.-L. Simon a marqué l'histoire de la Confrérie des Vignerons et de son Conseil. Sage parmi les sages, celui qui fut Vice-Président de la Confrérie était un homme de grande culture dont les connaissances viticoles ont nourri tant la Commission des vignes que le milieu viticole suisse. Lors de la Fête des Vignerons de 1999, il fut Président de la Commission artistique.

Enfin, François Margot a le devoir d'annoncer le décès du Conseiller honoraire Jean-Claude Blanc le jour de ses 66 ans, il y a quelques jours seulement.

Une minute de silence en leur mémoire est respectée.

L'assemblée prend acte du retrait de sa fonction de Président de la Commission des Vignes du Conseiller Jean-François Chevalley qui a conduit avec doigté et détermination les travaux de cette importante commission de 2005 à la fin 2021. Le dernier acte qu'il ordonnera en tant que Président sera de procéder aux remises des récompenses aux vigneronnes et aux vigneron-tâcherons lors de la cérémonie Triennale qui se déroulera le 2 juillet 2022. Il continuera à siéger au sein du Conseil où ses observations avisées en matière de viticulture seront encore fort appréciées. Tout au long de sa présidence, Jean-François Chevalley a fait preuve d'une grande expertise sur le terrain et a mené, par deux fois, la refonte et adaptation des Directions de visites. Bien vaudois, il redoutait par-dessus tout les contestations et recours qu'il a pourtant toujours su traiter avec élégance. Pourtant, avant la Fête de 2019, il été littéralement pris d'assaut par de nombreux vigneron qui étaient alors extrêmement chatouilleux sur chaque note attribuée.

Jean-François Chevalley est chaleureusement remercié par l'Abbé-Président et acclamé par l'assistance.

Enfin, François Margot tient également à prendre officiellement congé de l'expert Michel Neyroud. C'est lui qui, le premier, l'a guidé dans les vignes. Michel Neyroud est qualifié d'expert parmi les experts en raison du rôle ad hoc tenu durant la Fête de 1999, avec sa légendaire pipe. Il fut un expert



bonhomme et bienveillant (trop parfois !) depuis 1994, soit 27 ans passés au service de la Confrérie dans les vignes soumises à la visite. François Margot lui exprime, au nom de la Confrérie des Vignerons, un immense merci pour sa constance dans ce travail.

Enfin, pour remplacer Jean-François Chevalley à la tête de la Commission des Vignes, il est communiqué que le Conseil de la Confrérie a désigné le Conseiller Jean-Daniel Rogivue. Sa nomination est saluée par des applaudissements nourris.

2. Prestation de serment par les nouvelles Consoeurs et les nouveaux Confrères

Les 21 nouveaux membres agrégés par le Conseil prêtent le serment statutaire avant que sept filles et fils de membres, qui ont demandé à être reconnus au sein de la Confrérie des Vignerons, soient à leur tour appelés à prêter serment.

3. P-V de l'Assemblée générale biennale du 30 novembre 2021

Soumis à discussion, le procès-verbal de l'AG biennale, tenue par correspondance et datée du 30 novembre 2021, est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

4. Information sur la situation actuelle et future de la Confrérie des Vignerons, en particulier sur le plan financier

François Margot cède la parole au Connétable Jean-Christophe Gross qui s'exprime sur les comptes et les chiffres avant que Nicolas Gehrig esquisse les pistes pour le futur.

Le principe de la perception d'une cotisation a été accepté par l'AG biennale du 30 novembre dernier. Cette cotisation est nécessaire pour couvrir les besoins du ménage courant afin que la fortune résiduelle de la Confrérie des Vignerons, qui s'élève à environ CHF 1,5 millions, ne soit pas entamée et qu'un capital de départ pour l'organisation d'une nouvelle Fête des Vignerons soit assuré. Ainsi, le Connétable détaille les besoins récurrents du ménage courant, établis sur une moyenne de cinq ans compte tenu du fait que, tous les deux ans, la Confrérie organise une Biennale et, tous les trois ans, une Triennale.

Le budget annuel moyen de fonctionnement (base 2022 à 2026) présente des charges annuelles moyennes de CHF 266'000.-, comprenant notamment les frais liés aux visites des vignes (experts, secrétariat, informatique), aux frais de personnel, au loyer, chauffage et assurances, aux frais d'administration (bureau, informatique, téléphone, comptabilité, cotisations, imprimés et honoraires), aux frais financiers, à la mise sur pied des Biennales et de la Triennale.

Les produits annuels moyens, quant à eux, s'élèvent à CHF 43'000.- et comprennent les contributions des propriétaires (visites des vignes), les finances d'entrées et les produits financiers. Ainsi, le déficit annuel moyen devrait s'afficher à CHF 223'000.-. Grâce à la cotisation envisagée, ce sont environ CHF 225'000.- par an qui devraient permettre d'atteindre un résultat annuel moyen de CHF. 2'000.-. La cotisation a été calculée sur un nombre de 1'500 membres cotisant à hauteur de CHF 150.- par an. Les jeunes membres de moins de 25 ans, ainsi que les personnes nouvellement agrégées ou reconnues durant l'année, ne sont pas astreints à son paiement. La Confrérie des Vignerons compte actuellement 1'700 membres et le Conseil estime qu'il y aura un certain nombre de démissions, d'où



l'estimation fixée à 1'500 membres s'acquittant de la cotisation. Jean-Christophe Gross rappelle que, statutairement, la fixation du montant de la cotisation est de la compétence du Conseil.

Le Conseiller Nicolas Gehrig s'exprime, quant à lui, sur le thème de l'avenir de la Confrérie et de la Fête des Vignerons. La période de la Fête des Vignerons 2019 est désormais terminée et une longue transition vers une nouvelle édition lui succède, période durant laquelle on se doit de se concentrer en priorité sur les activités de la Confrérie.

Lors de la prochaine Biennale, en juin 2023, la composition du Conseil sera renouvelée de manière importante puisque ce seront six sièges qu'il faudra repourvoir. Un travail important attend le Conseil et ses nouvelles et nouveaux membres qui seront proposés à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Nicolas Gehrig rappelle que, dans sa structure actuelle, le Conseil comprend 24 membres, traditionnellement 12 vigneronnes et vigneron et 12 « cols blancs ». Ils sont assistés de la Secrétaire, du Connétable et du Hoqueton. Trois commissions permanentes assurent le suivi des affaires : la Commission des vignes (visite des vignes par les experts, récompenses aux vigneron), la Commission de gestion (finances, budgets, comptes et placements) et la Commission du Château (gestion du bâtiment). Enfin, le Bureau s'occupe du suivi stratégique des affaires courantes. Il est composé de l'Abbé-Président, du Vice-Président, des présidents des trois commissions permanentes, du Connétable et de la Secrétaire.

Le Conseil mène actuellement des réflexions stratégiques visant à la réorganisation ou à la redéfinition de ses structures afin de pouvoir renforcer les liens entre les Consœurs et les Confrères. Le maintien d'un lien fort est en effet plus important que jamais.

Un premier pas a été franchi avec la création de l'Association MaFevi au lendemain de la dernière Fête. Celle-ci a pour but de maintenir la flamme et l'esprit de la célébration et d'aider la Confrérie des Vignerons à se constituer un capital financier en vue d'une prochaine édition de la Fête des Vignerons. En raison de la pandémie, l'association n'a pas pu développer tous les projets qu'elle avait l'intention de mettre sur pied.

Une autre tâche importante dévolue au Conseil sera de mettre en valeur le patrimoine de la Confrérie et de la Fête des Vignerons, à travers son musée et de son inscription à l'UNESCO. Il s'agira là de renforcer la communication et les actions de médiation culturelle.

Les cérémonies triennales seront également à mettre en valeur, afin de leur donner davantage de visibilité. Cela permettra de renforcer les liens entre le monde de la vigne et les membres de la Confrérie. Celle-ci reste fondamentalement attachée à son but premier qui est d'encourager la bonne culture de la vigne. Il s'agit donc de rester en lien avec les réalités des vigneron d'aujourd'hui, alors même que le modèle du vigneron-tâcheron tend à être remis en question. C'est là un vrai défi.

Le Conseil travaille également à l'optimisation le budget de fonctionnement. Nicolas Gehrig rappelle que la Confrérie a tenu le choc du déficit de la Fête des Vignerons 2019 grâce à un capital substantiel constitué au cours des anciennes Fêtes.

Le dernier point sera de rêver – et de faire rêver – à une prochaine Fête tout en s'appuyant sur les forces vives qui rejoindront le Conseil au cours de ces prochaines années.



Enfin, Nicolas Gehrig relève que la prochaine Triennale, la première après la Fête des Vignerons 2019, aura lieu le samedi 2 juillet 2022. Après les distinctions remises publiquement aux vignerons, au Théâtre de Verdure, un cortège comprenant les vignerons distingués, les membres du Conseil et de la Confrérie, des figurants en costume des dernières Fêtes, défilera sur les quais de Vevey avant qu'un apéritif soit servi sur l'esplanade des Galeries du Rivage. Enfin, un banquet, auquel peuvent se joindre les Consœurs et les Confrères, se tiendra en début de soirée aux Galeries du Rivage.

À la suite de cette présentation, l'Abbé-Président ouvre la discussion.

Antoine de Lattre s'interroge quant à la réception de la cotisation par les membres et se demande ce qu'il adviendra de celles et ceux qui ne s'en acquitteront pas. Sur ce dernier point, l'Abbé-Président relève que les textes adoptés récemment par l'Assemblée générale des membres de la Confrérie des Vignerons sont très clairs à ce sujet puisque, dans cette hypothèse, l'article 8 des statuts prévoit l'exclusion.

Marc-Antoine Valazza demande d'où proviendront les ressources nécessaires au financement de la prochaine Fête des Vignerons. François Margot rappelle que la cotisation est destinée essentiellement à couvrir les frais d'exploitation afin de ne pas imputer des charges courantes sur le capital restant. Nicolas Gehrig a rappelé le besoin de mettre en avant la valeur patrimoniale de la Fête auprès de sponsors et des partenaires qui sont, jusqu'ici, fidèles. Tous les bénéfices réalisés par l'Association MaFevi sont versés sur un compte dédié uniquement à la future Fête des Vignerons. Cela participe d'une forme de fidélisation anticipée des sponsors et partenaires et garantit qu'ils pourraient avoir intérêt à en être partie prenante.

L'Abbé-Président ouvre encore une fois la discussion.

La parole n'étant plus demandée, l'Abbé-Président y met un terme.

5. Divers

Il est procédé à la reconnaissance de Charline Jordan qui n'a pas répondu, précédemment, à l'appel à l'assermentation des filles et fils de membres (point 2 de l'ordre du jour).

Sans autres divers, la séance est levée à 19h05.

L'Abbé-Président
François Margot

La Secrétaire
Sabine Carruzzo

Vevey, le 13 mai 2022